

**Le livre des sigles
et des abréviations
de la gendarmerie
et de la police**

Tout le catalogue sur
www.dunod.com



Le livre des sigles et des abréviations de la gendarmerie et de la police

Vincent Fayemendie

DUNOD



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, Paris, 2012
ISBN 978-2-10-057818-4

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^e et 3^e a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

*Remerciements à : Bertrand, Claude, Laurent, Rudy, Stéphanie, et
Yvan pour leur aide et conseils précieux.*

Les sigles et les abréviations apparaissant en bleu sont définis dans l'ouvrage.



ACA : Atelier Central Automobile

(police)

Outre ses missions de réparation ou d'aménagement des véhicules de la police nationale, il opère des missions de maintenance au profit de la gendarmerie nationale dans le cadre de la coopération des services « logistique ».

Voir [ECLPN](#)

ADC : Adjudant Chef

(gendarmerie)

Il appartient au corps des sous-officiers supérieurs de gendarmerie.

Il se situe entre [ADJ](#) et [MAJ](#).

ADJ : Adjudant

(gendarmerie)

Il appartient au corps des sous-officiers supérieurs de gendarmerie. Il se situe entre les grades de [MCH](#) et [ADC](#).

ADS : Adjoint de Sécurité

(police)

C'est un agent contractuel engagé pour une période de cinq ans non renouvelable. Aucun diplôme n'est requis pour devenir ADS. Il sera formé durant quatorze semaines en école de police dont douze lors d'une formation générale et deux semaines en stage d'adaptation.

AEB

AEB : Auto-Engins-Blindés

(gendarmérie)

C'est une des sept spécialités du **CSTAGN**. Il procède aux opérations de maintenance sur l'ensemble du parc automobile (légers : VL, poids lourds : PL, transports en commun : TC, motocyclettes)

AEDC : Archivage Électronique de la Documentation Criminelle

(police)

Il est administré par le **SCDC** de la **SDPTS**.

A

AEM : Action de l'État en Mer

Ce dispositif regroupe toutes les missions relevant en mer de l'état, excepté les missions liées à la défense nationale.

Plusieurs ministères sont ainsi concernés : les finances, la défense, l'intérieur, les affaires étrangères, l'agriculture et la pêche, l'écologie, l'énergie, le développement durable et la mer, l'outre-mer, la culture.

Les missions concernent : la lutte contre les trafics illicites, l'action de l'état contre les rejets illicites en mer, la lutte contre l'immigration illégale par la voie maritime, la sécurité maritime et le sauvetage en mer, la sûreté maritime et portuaire, la surveillance et le contrôle des pêches.

AEMO : Assistance Éducative en Milieu Ouvert

C'est une mesure judiciaire civile ordonnée par le juge des enfants qui consiste en l'intervention à domicile d'un travailleur social.

AFTE : Appui Feu Tireur Embarqué

À bord d'hélicoptères, c'est une pratique du **GIGN**, du **RAID**, des forces spéciales du ministère de la Défense.

AGIS :

Et non, ce n'est pas une abréviation, c'est le nom d'un roi de l'antique Sparte. Ce programme permet à des policiers et des gendarmes de vingt et un États de l'Union, auxquels s'ajoute la Turquie, de partir à l'étranger pour des stages, afin de voir les réponses qu'apportent les autres pays d'Europe à diverses problématiques de sécurité.

AGIV : Aspirant de Gendarmerie Issu du Volontariat

Il exerce des responsabilités dans les domaines de la gestion, de la formation et de la communication. Sa formation se déroulera pendant trois mois à l'EOGN à Melun.

AGORH@ : Application de Gestion de l'Organisation et des Ressources Humaines @utomatisée

(gendarmerie)

C'est une base de données qui assure la standardisation nationale et aide à gérer de façon optimisée les personnels.

AGP : Administration et Gestion du Personnel

(gendarmerie)

C'est une des sept spécialités du CSTAGN, qui recouvre les deux domaines suivants : les ressources humaines (RH), et les droits individuels (salaires, indemnités...)

AGRASC : Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis et Confisqués

(ministères de la justice et du budget)

Officiellement inaugurée le 18 octobre 2011 par le garde des Sceaux.

Dirigée par un magistrat de l'ordre judiciaire, elle est composée de onze personnels provenant des ministères du Budget, de l'Intérieur et de la Justice, qui ont pour mission de faciliter la saisie et la confiscation en matière pénale : des voitures de luxe, des bateaux, mais aussi des immeubles

AGRIPPA

ou des commerces ainsi que des sommes inscrites sur des comptes ou des créances.

Elle travaille également en étroite collaboration avec la PIAC.

AGRIPPA : Application de Gestion du Répertoire Informatisé des Propriétaires et Possesseurs d'Armes

Créée en 2007, la direction des libertés publiques et des affaires juridiques en est le service gestionnaire. Elle sert à enregistrer et suivre les autorisations et récépissés de déclarations relatifs aux matériels de guerre ainsi qu'aux armes et munitions des 4^e, 5^e et 7^e catégories.

Elle est alimentée par les préfetures et les sous-préfetures qui ont en charge la gestion des armes. Les informations relatives aux détenteurs d'armes sont conservées pendant 20 ans.

A

AI : Affaires Immobilières

(gendarmerie)

C'est une des sept spécialités du CSTAGN ; leurs missions sont la gestion des dossiers locatifs et états des lieux, la préparation des états en vue de travaux d'infrastructure, les travaux d'entretien du parc domanial et locatif et l'initialisation des projets de construction. Ils animent également les relations avec les occupants de logements, les bailleurs et les autorités locales.

AJDRCDs : Application Judiciaire Dédicée à la Révélation des Crimes et Délits en Série

(gendarmerie)

Baptisé à l'origine Périclès, rebaptisé par AJDRCDs. Elle a pour vocation de mettre en commun les informations des différents fichiers français, de certaines bases de données comme celle des permis de conduire.

AM : Autorité Militaire

Dépend du statut concerné et/ou du poste occupé pour les sous-officiers.

AM1 : Autorité Militaire de 1^{er} niveau : le commandant de groupement généralement

AM2 : Autorité Militaire de 2^e niveau : le commandant de région

AM3 : Autorité Militaire de 3^e niveau : le ministre (DGGN)

ANACRIM : Analyse Criminelle

(gendarmerie/police)

L'analyse criminelle est la recherche et la mise en évidence structurée des relations entre de nombreuses données issues d'enquêtes notamment celles complexes et sérielles.

Ce logiciel s'articule autour de fichiers temporaires d'investigations criminelles.

Son but est d'assister le directeur d'enquête, en exploitant une multitude d'informations pour orienter au mieux les recherches. Il offre également aux magistrats et aux enquêteurs un canevas structurant. Enfin, le commandement peut, tout en suivant l'enquête, coordonner l'action de ses unités sur le terrain.

Au sein de la gendarmerie, l'analyse criminelle opérationnelle comporte deux niveaux : local (au sein des BDRIJ, des SR et des SAJ), central (au sein des STRJD, des offices centraux et de la SDPJ/BLAT).

APJ : Agent de Police Judiciaire

(police/gendarmerie)

Cette qualité est octroyée selon l'article 20 du CPP aux policiers et aux gendarmes. Ils effectuent des actes judiciaires sous les ordres et la responsabilité des OPJ, au terme de l'article 16 du CPP. Ils secondent les OPJ, ils ont le pouvoir de constater les crimes, les délits et peuvent interpellier, auditionner, confronter et enquêter.

APJA

APJA : Agents de Police Judiciaire Adjoint ou APJA 21

(gendarmerie/police)

Du numéro de l'article du **CPP** le concernant. Ils ne peuvent constater les crimes. Ils doivent rendre compte par la rédaction d'un procès-verbal auprès de l'**OPJ** territorialement compétent. Cette qualité est octroyée aux gendarmes adjoints volontaires et policiers adjoints.

Voir **PM**

ARC : Analyste en Recherches Criminelles

(gendarmerie)

Les enquêteurs, en majorité des **OPJ**, sont formés aux techniques d'analyse criminelle opérationnelle. Leurs interventions dans les enquêtes judiciaires ont pour but d'optimiser l'efficacité des investigations.

Voir **ANACRIM**

ARDOISE : Application de Recueil de la Documentation Opérationnelle et d'Information Statistique sur les Enquêtes

(police)

Supprimée en 2008.

ARPEGE : Aide à la Rédaction des Procédures et des Écrits en Gendarmerie

C'est un outil du logiciel de rédaction de procédure BB 2 000 (bureautique brigade 2 000).

AS : Agressions sexuelles

Article 222-27 du code pénal.

Infraction de nature correctionnelle punie d'une peine d'emprisonnement de 5 ans et de 75 000 euros d'amende. Elle consiste à commettre ou tenter de commettre une atteinte sexuelle avec violence, contrainte, menace ou surprise.

A

ASI : Attaché de Sécurité Intérieure

Placé sous l'autorité de l'ambassadeur, ce fonctionnaire de police ou de la gendarmerie nationale, peut être secondé par un ASI adjoint.

Sur le terrain son rôle est double : conseiller auprès de l'ambassadeur dans les affaires de police et l'interlocuteur des autorités locales.

Il doit être capable de déceler de manière précoce les menaces qui peuvent atteindre la France, les Français ou les intérêts français à l'étranger.

Voir **SCTIP**, **DCI**

ASP : Agent de Surveillance de Paris

(police)

Fonctionnaire de la **PP**, ayant un statut d'**APJA**, sa mission principale est le contrôle du stationnement payant, mais il peut selon les circonstances contrôler et réprimer dans les domaines de la circulation et également contre les nuisances sur les voies et dans les lieux publics.

ASP : Aspirant

(gendarmerie)

Grade qui est situé entre celui de major et celui de sous-lieutenant.

Voir **AGIV**

ASPTS : Agent Spécialisé de la Police Technique et Scientifique

(police)

Fonctionnaire travaillant au sein des **SLPT**, **SRIJ**, **LPS**, **DCIJ**... dans les services **IJ** en règle générale.

Son homologue de la gendarmerie correspond au **TIC**.

Voir **PTS**, **TSC**, **TICP**, **IRCGN**

ASVP

ASVP : Agent de Surveillance de Voie Publique

Ce fonctionnaire municipal est compétent pour verbaliser la majorité des infractions au stationnement. Cependant, ils ne font pas partie de la police municipale. (Ils peuvent être placés sous les ordres du chef de la [PM](#)).



A

B

BAAC : Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels

(gendarmerie)

Ces «données consolidées» (nom, prénom, date et pays de naissance, indemne, blessé ou mort, responsabilité au regard de l'accident et ce dans un délai de trente jours après l'accident) permettent de connaître l'activité des unités et d'établir des bilans de « l'accidentologie » et d'alimenter l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière, entre autres.

BAC : Bureau des Affaires Criminelles

(gendarmerie)

Au sein de la SDPJ de la DOE, il a en charge l'animation et la coordination de l'activité opérationnelle des unités et des services de gendarmerie dans le cadre de l'exercice de la police judiciaire. Il travaille en relation avec le SDLCODF, les GIR, le BLAT, la SCCOPOL et EUROPOL.

BAC : Brigade Anti-Commandos

(police)

Créée en 1972, au lendemain de la tuerie des JO de Munich, la BAC comprend environ 270 personnels : c'est de loin le plus important effectif de la FIPN. Elle est placée sous l'autorité du préfet de police, avec pour pivot la brigade de recherche et d'intervention BRI renforcée par la brigade d'intervention de la direction de l'ordre public et la

BAC

circulation **DOPC** et par la cellule d'assistance technique **CAT**, pour apporter aux services parisiens l'expertise et les moyens techniques qu'aucun ne possède en propre (apport de drone par exemple). La BAC « nouvelle » comprend également la compagnie de sécurisation ou **CS75**. Elle regroupe enfin des appuis techniques que sont les hélicoptères EC145, les embarcations de la brigade fluviale, les véhicules spécialisés de la **DOSTL** (tracteurs lames, véhicule pour effractions spéciales...), un maître-chien.

BAC : Brigade Anti-Criminalité

(police)

B

Les équipes de la BAC sont constituées en groupes, composés de trois fonctionnaires chacun. Ils circulent principalement en véhicules banalisés et le plus souvent en civil mais selon le lieu exercent à pied, parfois soutenus par une équipe cynophile. Ces « bacmen » ont une mission principale : la recherche du flagrant délit. Ils peuvent bien entendu porter assistance aux autres équipes de nuit.

Les **BMA** ont donné naissance en 1994 à la BAC « Nuit », celle de « jour » est née en 1996. (BAC N et BAC J)

Voir **SSP, CSP, DCSP**

BAC D : Brigade Anti-Criminalité Départementale

(police)

Composée de fonctionnaires expérimentés et aguerris à la lutte contre la délinquance de proximité, elle a pour objectif de renforcer les effectifs locaux en se déployant là où l'actualité ou l'évolution de la délinquance l'exigent.

BADR : Brigade Accidents et des Délits Routiers

(police)

Entité de l'**USP** de la **CSP**, elle est comme son nom l'indique investie d'une mission générale de sécurité routière.

Voir **DCSP**.

BAFAT : Bureau Audit Financier Administratif et Technique

(gendarmerie)

Créé à l'été 2011, il est l'une des structures de l'IGGN. Son effectif est d'environ 20 personnels.

BAJ : Brigade d'Appui Judiciaire

(police)

Entité de l'USP de la CSP, elle a en charge le service des plaintes et le traitement du « petit judiciaire ».

BAPSA : Brigade d'Assistance aux Personnes Sans-Abri

(police)

Elle dépend de la DSPAP. Créée en 1955 après le fameux hiver de 1954 et l'appel de l'abbé Pierre, elle conduit, quand ils sont volontaires, les personnes dans un centre accueil et d'hébergement.

BARRI : Brigade d'Analyse du Renseignement et des Relations Internationales

(police)

Elle dépend de l'OCRGDF qui lui-même fait partie de la SDLCODF de la DCPJ.

BB2 000 : Bureautique Brigade 2 000

(gendarmerie)

Ce logiciel permet quotidiennement une programmation au niveau local des activités de chaque militaire au sein de son unité ainsi qu'un suivi des procédures et du courrier. BB 2 000 permet une consolidation des données au niveau national.

Il devrait à terme être remplacé par l'application PULSAR.

BC

BC : Brigadier Chef

(police/gendarmerie)

Grade entre brigadier et maréchal des logis octroyé aux **GAV** et aux réservistes militaires du rang suivant des critères liés au temps de service et aux états de services.

Il est issu de la **PMG** en gendarmerie. On le retrouve également en police nationale comme corps d'encadrement et d'application sans toutefois correspondre en matière d'échelon.

BC : Brigade Criminelle

(police)

Elle fait partie de la sous-direction des « six brigades centrales » de la **DRPJ**. La plus connue, appelée communément « la Crim » se trouve au 36 Quai des Orfèvres à Paris. Elle compte environ une centaine de personnels ayant pour compétence (crimes et délits graves) : les homicides, les enlèvements, les attentats mais aussi les incendies. Ils travaillent à Paris et sa petite couronne.

Voir **PP**

BCCD : Brigade de Capture des Chiens Dangereux

(police)

Créée en 1998, elle est formée à maîtriser les chiens dangereux ou à porter assistance à d'autres policiers lors d'une interpellation ou d'une perquisition.

BCEF : Bureau du Contrôle et de l'Évolution des Fichiers

(gendarmerie)

C'est une des structures de l'**IGGN** qui a pour mission de veiller à l'utilisation conforme des bases de données et à la non-constitution de fichiers illégaux.

BCF : Brigade des Chemins de Fer

(police)

À compétence nationale, elle a pour mission la sécurité sur l'ensemble des réseaux ferrés. Dans le cadre du contrôle

B

transfrontalier, elle organise des patrouilles mixtes avec l'Italie, l'Espagne, la Suisse, l'Allemagne et la Belgique.
Voir **SNPF**, **DCPAF**

BCLC : Brigade Centrale de Lutte contre la Corruption (*police*)

Créée en 2003 au sein de la **DNIFF**, elle est à vocation interministérielle et traite des dossiers liés à la corruption.

Voir **SDLCODF**, **DCPJ**

BCN : Bureau Central National (*France*)

Il est implanté à Nanterre (92) dans les locaux de la **DCPJ**.
Il est l'interface entre les services d'enquêtes judiciaires de la police et de la gendarmerie nationales et les partenaires de l'organisation.

Il est le correspondant direct de l'organisation internationale de police criminelle **OICP**.

L'effectif rassemble des policiers et des gendarmes.

Voir **INTERPOL**

BCP : Bureau du Contrôle de la Prévention (*gendarmerie*)

C'est une des structures de l'**IGGN** qui œuvre dans le domaine HSIE (hygiène, sécurité, incendie, environnement), et dans celui du droit du travail, exclusivement dans le domaine militaire.

BCRCCP : Brigade Centrale pour la Répression des Contrefaçons des Cartes de Paiement (*police*)

Elle est rattachée à la **SDLCODF** de la **DCPJ** et dépend de l'**OCLCTIC**. Elle participe à la lutte contre les réseaux de contrefaçon de cartes bancaires ou les piratages de distributeurs de billets ou de carburant.

BCRCIA

BCRCIA : Brigade Centrale pour la Répression des Contrefaçons Industrielles et Artistiques

(police)

Elle est rattachée à la **SDLCODF** de la **DCPJ**. Créée en 1996, elle dépend de l'**OCRFM**. Elle est spécialisée dans la lutte contre les atteintes aux droits de la propriété intellectuelle (droits d'auteur et droit de propriété industrielle).

BCS : Brevet de Chef de Service

(gendarmerie)

Il sanctionne la formation au commandement et à l'expertise pour les personnels sous-officiers du **CSTAGN**, leur permettant d'accéder aux grades supérieurs de leur corps et de remplir des fonctions plus importantes.

BCT : Brigade de Contrôle Technique

(police)

On la retrouve au sein des **CSP**. Elle utilise des appareils comme un sonomètre qui sert à mesurer le niveau de pression acoustique et en particulier la pollution sonore deux roues.

BDCM : Brigade Départementale de Capture des Molossoïdes

(police)

Cette unité canine a été créée pour la capture des molosses soumis à une législation restrictive. Les fonctionnaires sont équipés de combinaison en kevlar, une protection contre les morsures.

Voir **BCCD**

BDRIJ : Brigade Départementale de Renseignement et d'Investigation Judiciaire

(gendarmerie)

Il s'agit d'une unité de recherches à part entière. Elle est la plate-forme judiciaire départementale dont le rôle est de

B

soutenir et d'orienter l'ensemble des unités. Elle dispose d'une compétence départementale. Elle est placée sous les ordres du commandant de groupement, mais rattachée pour emploi à l'OAPJ.

Elle est composée de deux cellules : la **CIC**, et la **CIRJ**.

BDSP : Base de Données de Sécurité Publique

(gendarmerie)

Système d'information global mis en place et généralisé en 2011 sur le territoire national, il succède au système ARAMIS. Les unités pourront ainsi accéder à des fonctionnalités dédiées à l'amélioration de la sécurité des personnels. Il s'articule autour de modules : le **GIPASP**, le **GSI** et enfin le **SIDPP**.

B

BEA : Bureau Enquêtes Analyse

(gendarmerie)

Il est l'expert en matière d'accidents d'aéronefs.

BEA : Bureau des Enquêtes Administratives

(gendarmerie)

C'est une des structures de l'IGGN.

BEFTI : Brigade d'Enquêtes sur les Fraudes aux Technologies de l'Information

(police)

Créée en 1994, elle fait partie de la **DRPJ** de la **PP**. Elle est plus particulièrement chargée de la fraude informatique.

BEJ : Bureau des Enquêtes Judiciaires

(gendarmerie)

C'est une des structures de l'IGGN.

BEMS

BEMS : Brevet d'Enseignement Militaire Supérieur

(gendarmerie)

Le deuxième degré de l'enseignement militaire supérieur est sanctionné par l'obtention d'un brevet. (Le premier degré **EMS1** lui en revanche est sanctionné par un diplôme). Il est courant de dire « breveté École de Guerre ou **CID** ».

BES : Brevet Élémentaire de Spécialiste

(gendarmerie)

C'est une formation du premier degré dispensée aux personnels sous-officiers du **CSTAGN**.

B

BF : Brigade Fluviale

(police)

Née en 1900, « la fluv » fait partie de la **PP**. Son ressort s'étend sur 3 400 km de voies navigables des départements d'Ile-de-France.

BF : Brigade Fluviale

(gendarmerie)

Elle relève directement du **CGGD** ou du commandant de région. Elle évolue sur les bassins hydrographiques principaux.

Elle est organiquement rattachée au groupement des voies fluviales créé pour coordonner l'action des unités fluviales et contrôler les flux circulant sur les voies d'eau.

Voir **BNC**, **BN**

BFRRR : Bureau Formation Recrutement Reconversion Réserve

(gendarmerie)

Appelé également **BF3R**, il se situe au niveau des régions de gendarmerie **RG**.

BGTA : Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens

Environ 200 militaires de la gendarmerie sont affectés dans une quarantaine de BGTA. Leurs missions sont diversifiées : elles vont de la constatation des infractions pénales, des infractions aéronautiques, à l'assistance des unités en transit, à l'assistance aux transfèrements, à la lutte anti-terroriste, à la police des étrangers...

Voir [GTA](#)

BIF : Brigade d'Investigations Financières

(police)

Elle évolue au sein de la [SDAT](#) de la [DCPJ](#).

BLAT : Bureau de Lutte Anti-Terroriste

(gendarmerie)

Au sein de la [SDPJ](#) de la [DOE](#), il dispose de prérogatives particulières en matière de renseignement. Il couvre le terrorisme indépendantiste, extrémiste, transnational et confessionnel ainsi que toutes les formes de menaces pouvant porter atteinte à la sûreté de l'État.

BLIS : Bulletin de Liaison d'Information et de Synthèse

(police)

Il est établi quotidiennement pour tous les services opérationnels du commissariat. Il est transmis de manière informatique. Son contenu révèle aux utilisateurs les consignes concernant les personnes recherchées, les quartiers sensibles...

BMA : Brigade Mobile d'Arrondissement

(police)

Elle n'existe plus depuis 1993. Elle est remplacée depuis par la [BAC](#) « nuit ».

BMO

BMO : Brigade Motorisée

(gendarmerie)

Elle assure les missions de circulation et de sécurité routières sur le réseau routier traditionnel du département (hors autoroute) confié à la gendarmerie. Les personnels travaillent sur les axes les plus « accidentogènes ». Ses principales missions sont la police de la circulation et des transports, la surveillance du trafic, les escortes, l'éducation routière...

Voir [EDSR](#)

B

BMR : Brigade Mobile de Recherche

(police)

Au nombre de 44, elles sont composées d'une vingtaine de policiers chacune, en civil, spécialisées dans le démantèlement des filières nationales, voire internationales, des passeurs et dans la lutte contre le travail illégal. Elle travaille en collaboration avec l'[OCRIEST](#).

Voir [DCPAF](#) et [PAF](#)

BMU : Brigade Motocycliste Urbaine

(police)

Au sein du [SOPSR](#) de la [DDSP](#), elle est composée de dix-sept motards qui sont chargés en priorité des missions de sécurité routière sur l'agglomération ainsi que dans les villes les plus importantes du département.

Voir [CSP](#)

BN : Brigade Nautique

(gendarmerie)

Elle relève directement soit du [CGGD](#) ou du commandant de région. Elle évolue sur le réseau fluvial secondaire et les lacs.

Voir [BNC](#), [BF](#)

BNC : Brigade Nautique Côtière

(gendarmerie)

Elle est placée directement sous l'autorité du commandant de groupement ou **CGGD**. Si leurs attributions sont celles d'une brigade « classique », on retrouve une spécificité de police et sécurité de la navigation, de protection des ressources biologiques et du milieu marin, mais aussi le contrôle au sein des ports, la lutte contre le braconnage, la recherche du renseignement dans le milieu marin.

On y retrouve aussi des plongeurs qui accomplissent des missions dans le cadre de la police judiciaire : recherche de personnes disparues, de secours de personnes en détresse, d'armes et de munitions, de drogue, de véhicules, de morceaux d'épaves d'avions, de bateaux.

BNEE : Brigade Nationale d'Enquêtes Économiques

(police)

Sa création remonte à 1948. Une équipe mixte composée de policiers et d'agents des enquêtes économiques avait été créée auprès du sous-secrétaire d'État au ravitaillement. Aujourd'hui, la BNEE compte une cinquantaine de cadres et agents des impôts. Ils sont rattachés au ministère des Finances mais possèdent aussi une carte de police sur laquelle figure la mention « d'attaché d'enquêtes de la police nationale » qui marque leur appartenance au ministère de l'Intérieur. Ils disposent par ailleurs d'une arme de service.

Elle fait partie de la **SDLCODF** de la **DCPJ**.

BNEVP : Brigade Nationale d'Enquêtes Vétérinaires et Phytosanitaires

(ministère de l'agriculture)

Elle a pour mission d'aviser l'autorité judiciaire d'un trafic d'animaux, de mauvais traitements, de tromperie sur l'origine d'une viande...

BNRBT

Elle est en relation avec les pôles de santé publique, les parquets et l'OCLAESP.

BNRBT : La Brigade Nationale de Répression du Banditisme et des Trafics

(police)

Elle est rattachée à l'OCLCCO.

BNRDF : Brigade Nationale de Répression de la Délinquance Fiscale

(police/impôts)

Créée par décret du 4 novembre 2010 au sein du ministère de l'Intérieur, cette brigade spécialisée et mixte se compose d'agents de police et d'agents des impôts disposants de compétences en matière de recherche et de constatation de l'infraction.

BNRF : la Brigade Nationale de Recherche des Fugitifs

(police)

Elle est rattachée à l'OCLCCO.

BO : Bureau d'Ordre

Service rattaché au service du parquet qui recense l'ensemble des procédures pénales relevant de la police et de la gendarmerie quelle que soit leur issue.

BOE : Bureau d'Ordre et d'Emploi (police)

Dans le cadre d'une CSP par exemple, ce service gère l'organisation et l'emploi des personnels.

BOP : Budget Opérationnel de Programme

(gendarmerie/police)

Il est la réplique d'un programme à l'échelle d'un service et/ou d'un territoire. Le BOP doit être en mesure d'identifier les leviers d'action qui permettront d'atteindre les objectifs

B